

**COMPTE RENDU
DEREUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
20 février 2018**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni le 20 février 2018 à 21 heures 00 dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Marc MENGAUD, Maire
Selon l'ordre du jour suivant :

- *Choix du bureau d'étude pour le PLU*
- *Cession de terrain au SIPOM pour la déchèterie*
- *Ouverture de postes en contrats à durée déterminée pour le personnel périscolaire dans le cadre du non renouvellement des contrats aidés en vue du maintien du service jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours*
- *Ouverture de postes d'adjoints techniques pour le service technique*
- *et Information sur le poste de technicien*
- *Recrutement de jeunes en service civique*
- *Achat d'un véhicule utilitaire*
- *Eclairage public sur la RD1*
- *Procédure pour le choix d'architectes pour :*
 - *Création de classes au groupe scolaire*
 - *Rénovation de la mairie*
 - *Réhabilitation de la salle des fêtes suite à sinistre*
 - *Extension du bâtiment du stade*
 - *Réhabilitation des locaux municipaux rue de la mairie*
- *Procédure pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour mise en concurrence du contrat d'assurance*
- *Demande de subvention pour skate park*
- *Ajustement du règlement intérieur des cimetières*

Présents : Mmes et MM. LELEU Laurent, Mme RANC Florence, OLIVIERO Carole, BOUSQUET Joël, BLANCHARD Michel, ALBERTON Jean, SICARD Didier, DESCOTTE Martine, AVERSENG Pierre, TORNER Roxane, HUBERT Béatrice GLEYZES Frédéric, CASTELLE Frédéric, QUERTAN Coralie.

Excusés :

- M.PASTRE Gérard ayant donné procuration à M. AVERSENG Pierre
- M. THOMAS Johann ayant donné procuration à Mme DESCOTTE Martine
- Mme DIAZ Carine à Mme TORNER Roxane

Absente : Mme MONTOYA Annie

Secrétaire de séance : M. LELEU Laurent

En préambule, M. MENGAUD distribue l'esquisse des plans de ville en vue de corrections éventuelles sous le délai d'une semaine. Une réunion avec le prestataire aura lieu pour finaliser les plans. Un affichage sera inséré dans le panneau situé sur la place du marché.

Le compte rendu de la séance du 19 novembre est approuvé.

I – Choix du bureau d'études pour la révision du PLU

M. MENGAUD rappelle que la commission d'appel d'offres s'est réunie en présence du représentant du service juridique de l'Agence Technique Départementale pour l'ouverture des plis des 8 candidatures reçues. Ces candidatures ont donné lieu à l'analyse effectuée par l'ATD donnant lieu à la sélection de 4 candidats qui ont été par la suite auditionnés par la commission d'appel d'offres, chacun disposant d'une ½ heure pour présenter son dossier :

- bureau d'études PAYSAGES : 42 710 €
- bureau d'études AMENA : 38 004 €
- bureau d'études VERDI : 31 700 €
- bureau d'études 2AU : 35 600 €

Le bureau d'études VERDI ayant obtenu la meilleure note : 17.72 s'est avéré être le mieux disant.

Mme DESCOTTE demande sur quels critères a été pris le choix final de la commission d'appel d'offres dont elle fait partie puisque à l'issue de la réunion deux bureaux d'étude retenaient l'attention de la commission.

M. LELEU précise que des renseignements ont été demandés portant sur la qualité des prestations auprès des communes citées comme références dans le dossier de ce candidat et les retours ont fait état d'un travail satisfaisant. Le prix préférentiel proposé tient au fait que cette société, basée à Bordeaux souhaite se développer sur la région toulousaine et dispose d'une agence à Labège.

A la question de M. CASTELLE demandant s'il y aura une réunion de présentation du bureau d'études VERDI ainsi qu'un échancier, M. LELEU répond oui après la notification du marché.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le marché à conclure avec le bureau d'études VERDI.

II – Cession de terrain au SIPOM pour la déchèterie

M. MENGAUD informe que suite au dépôt de la demande de permis de construire pour la déchèterie, le SIPOM demande à la commune la cession de terrain supplémentaire, soit 1104 m², en fond de parcelle nécessaires pour l'aire de retournement et le stockage de bennes.

A la question de Mme QUERTAN demandant qui est actuellement propriétaire de ce terrain, M. LELEU répond la commune de Lanta.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la cession de terrain au SIPOM.

III – Ouverture de postes en CDD pour le service périscolaire

Suite à la suppression des contrats aidés et à l'impossibilité de les renouveler, dans la nécessité d'assurer le service jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, il convient de conclure pour les agents concernés arrivant en fin de contrat aidé, un contrat à durée déterminée. M. MENGAUD fait part du projet de reprise de la compétence périscolaire par la communauté de communes TERRES DU LAURAGAIS au 1^{er} janvier 2019. Actuellement un audit à son initiative est en cours sur l'ensemble du territoire en vue d'une prise de décision à cet effet en juin 2018.

Mme TORNER intervient afin que les agents qui ont été formés voient leurs contrats pérennisés. M. MENGAUD répond que même dans le cas du transfert de la compétence ce sera le cas.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'ouverture des postes en contrat à durée déterminée jusqu'à la fin de l'année scolaire.

IV – Ouverture de postes d'adjoints techniques pour le service technique et information sur le poste de technicien

■ M. MENGAUD propose l'ouverture de deux postes d'adjoints techniques dont l'un en vue du remplacement d'un agent en longue maladie.

M. CASTELLE fait état de la possibilité de recours à des agents de TERRES DU LAURAGAIS. M. MENGAUD répond que cette possibilité est seulement ouverte aux communes de moins de 500 habitants. Il évoque à cet effet les difficultés pour le prêt de chapiteaux pour lesquels la communauté de communes ne dispose pas de personnel ayant l'habilitation pour le montage de ces matériels qui de plus requièrent des lestages de 500 kg à chaque pied. A la question de Mme QUERTAN demandant si ces postes font l'objet d'annonces, M. MENGAUD répond que le Centre de Gestion de la Fonction

Publique publie les offres et participe au recrutement. A la question de Mme DESCOTTE demandant s'il s'agit de postes à temps complet, M. MENGAUD répond oui. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve l'ouverture de deux postes d'adjoints techniques.

■ Suite à l'ouverture de poste pour le recrutement d'un technicien territorial chargé de coordonner le service technique, 4 candidats se sont présentés. Les entretiens ont été organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique. Le candidat sélectionné pour ce poste dispose d'une expérience similaire de chargé d'affaires et de gestion d'équipe depuis 2003 dans la société VEOLIA. Il sera recruté sur la base d'un contrat à durée déterminée d'une durée de 9 mois dans l'attente de l'obtention de concours et permettant de s'assurer des compétences liées aux missions entre autres de suivi technique et financier des travaux, gestion du service technique. A la question de M. CASTELLE demandant où réside cet agent, M. LELEU répond Toulouse et à la question relative à la date de prise de poste, il répond au 1^{er} avril 2018. A la question de Mme QUERTAN demandant ce qu'il advient si cet agent n'est pas lauréat du concours, M. MENGAUD, répond que le recrutement au terme du contrat sera effectué sur un poste de catégorie C.A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ce recrutement et les conditions afférentes.

A la question de Mme DESCOTTE demandant si les postes ouverts précédemment pour le service administratif ont été pourvus, M. MENGAUD répond non car les agents n'ont pas eu le concours. Concernant le poste d'adjoint technique à durée déterminée également ouvert, l'agent a obtenu une dérogation par Pôle Emploi et a été maintenu en contrat aidé pour six mois supplémentaires.

V- Recrutement de jeunes en service civique

Du fait de la suppression des contrats aidés, le recours à des services civiques (jeunes volontaires ayant moins de 26 ans) peut représenter un intérêt pour la commune en raison de missions qui peuvent s'étaler sur six mois pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures. Le salaire alloué aux jeunes volontaires en service civique est de 500 € et est versé par l'association UFCV agréée pour le département de la Haute Garonne et la participation mensuelle de la collectivité qui recrute est de 170 €. C'est l'association agréée qui détermine si l'offre de mission est compatible avec les objectifs du service civique et c'est également cette structure qui propose les candidats. Mme OLIVIERO évoque la possibilité de telles missions pour la médiathèque et pour le point jeunes dans l'hypothèse où elles seraient validées comme missions entrant dans le dispositif. Il s'agit pour l'instant de prendre une décision de principe pour recourir aux services civiques afin de pouvoir solliciter l'association en charge du dossier et lui soumettre des projets de missions. Le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord de principe.

A propos de la médiathèque, Mme DESCOTTE souhaite s'exprimer au sujet de la Nuit de la Lecture. Elle avait évoqué en 2017 une amplitude horaire peut-être trop importante (18 h – 23 h). M. MENGAUD lui avait répondu que l'amplitude horaire était parfaite. Elle précise qu'elle est très favorable à ce genre d'évènement sur le village mais qu'il doit être adapté localement en termes d'horaires. L'expérience montre que l'évènement est essentiellement fréquenté de 18 h à 20 h. Mme DESCOTTE souligne les frais de personnel, de chauffage, d'électricité jusqu'à 23 h pour très peu ou pas de public. Elle fait le lien avec la conférence sur le réchauffement climatique (économies d'énergie) Mme OLIVIERO précise qu'il s'agit d'animations organisées au niveau national auxquelles il convient de participer et propose cependant de proposer des horaires moins tardifs pour la prochaine édition.

VI – Achat d'un véhicule pour le service technique

M. MENGAUD propose l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le service technique et notamment pour l'exercice la mission du technicien territorial. Il propose que ce soit un véhicule d'occasion dans le souci de limitation des dépenses. M. ALBERTON propose que ce soit un véhicule utilitaire de type voiture de société 2 places avec un coût compris entre 4000 à 4500 € et se propose de rechercher. Mme QUERTAN et Mme DESCOTTE évoquent la nécessité d'un véhicule plus grand de type fourgonnette ou fourgon. A la question de Mme TORNER portant sur la solidité d'un véhicule

d'occasion, M. ALBERTON répond qu'un véhicule bien entretenu peut durer longtemps. Le Conseil Municipal par 17 voix pour – 1 abstention et 0 voix contre – approuve l'acquisition d'un véhicule pour le service technique.

VII – Eclairage public sur la RD1

En préambule à ce point, M. MENGAUD propose au Conseil municipal d'ajouter à la demande du SDEHG la délibération de principe portant sur le vote d'une enveloppe prévisionnelle de travaux affectée aux besoins de la commune de Lanta à hauteur de 10 000 euros. A la question de M. AVERSENG demandant ce qu'il advient si le besoin de travaux à effectuer par le SDEHG dépasse cette enveloppe, M. MENGAUD répond qu'il faudra attendre l'exercice suivant. A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour cette enveloppe.

M. LELEU fait le point sur les travaux à venir de remplacement de l'éclairage public sur la RD1 dans la traversée du village. Il précise que les lampadaires à installer sont identiques à ceux installés sur le RD31. Il y a moins de points d'éclairage mais ils sont plus performants. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le modèle proposé.

VIII – Procédure pour le choix d'architectes

- *Création de classes au groupe scolaire*

M. MENGAUD précise qu'une septième classe ouvrira à la rentrée prochaine à l'école élémentaire, elle sera installée dans le local servant actuellement aux activités « arts visuels » partagé également avec le service périscolaire. Compte tenu de l'évolution des effectifs, et rappelant que l'adjonction de locaux supplémentaires avait été prévue lors de la réhabilitation du groupe scolaire, il propose de recourir à un architecte pour la construction de ces locaux. Mme DESCOTTE intervient sur la capacité limitée du restaurant scolaire et des difficultés pour la garderie en raison des locaux qui lui étaient accessibles et qui sont devenus des classes.

- *Rénovation de la mairie*

M. MENGAUD précise qu'il y a lieu de remplacer les fenêtres du 1^{er} étage, de revoir le système de chauffage et d'effectuer des travaux de consolidation.

- *Réhabilitation de la salle des fêtes suite à sinistre*

M. MENGAUD précise que suite au sinistre survenu au plafond de la salle des fêtes et des responsabilités à rechercher, le Tribunal Administratif est sur le point de désigner un expert. Par ailleurs pour l'exécution des travaux de remise en état, il convient d'avoir recours à un architecte.

- *Extension du bâtiment du stade*

M. MENGAUD rend compte des besoins évoqués par le club de football : 2 vestiaires supplémentaires avec douches. M. SICARD précise qu'il y a désormais beaucoup d'enfants qui sont présents pour participer aux entraînements et les vestiaires actuels ne suffisent plus. Les effectifs vont continuer à augmenter. M. MENGAUD précise qu'il faut constituer un dossier pour une demande de subvention d'où le recours nécessaire à un architecte.

- *Réhabilitation des locaux municipaux rue de la mairie*

M. MENGAUD évoque la nécessité de réhabiliter le local situé rue de la Mairie en face de la salle des fêtes.

Le Conseil Municipal, par 17 voix pour – une abstention et 0 voix contre approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres pour le choix d'architectes.

IX - Procédure pour assistance à maîtrise d'ouvrage pour mise en concurrence du contrat d'assurance

M. MENGAUD évoque la nécessité pour la commune d'avoir recours à un prestataire dans le cadre la procédure d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la constitution du dossier en vue de la mise en concurrence du contrat d'assurance de la commune.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la procédure à mettre en œuvre.

X – Demande de subvention pour le skate park

M. MENGAUD précise qu'au vu des devis, il est nécessaire en amont du dossier de demander une subvention pour la réalisation de cet équipement. Mme TORNER interroge sur l'utilité de cet équipement eu égard à la taille de la commune. Le Conseil Municipal par 13 voix pour – 5 abstentions – 0 voix contre – approuve le dossier et demande une subvention au conseil départemental.

XI – Ajustement du règlement pour les cimetières

Suite à des évolutions règlementaires en lien avec le code général des collectivités territoriales les modifications suivantes doivent être apportées au règlement des cimetières : en dehors des concessions à perpétuité, la durée des concessions renouvelables doit être de quinze ou trente ans. Il y a donc lieu de rectifier le règlement des cimetières de Lanta qui proposait des concessions renouvelables d'une durée de vingt ans. Le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce pour des concessions renouvelables au terme de trente ans.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été évoqués, les sujets suivants sont abordés :

- M. MENGAUD, à la suite du signalement effectué par Mme DESCOTTE, précise que l'aire de conteneurs du parking de Luxau, objet de dépôts sauvages et d'incivilités va être supprimée. Du fait qu'elle était destinée aux habitants de l'avenue de Toulouse, le SIPOM reprendra la collecte au porte à porte. Les habitants vont être avisés.
- M. MENGAUD présente la nouvelle application du SDEHG qui permet à chacun de signaler une panne sur le réseau d'éclairage public depuis son smartphone. Le lien à l'application est accessible à tous les habitants sur le site Lanta.fr.
- M. CASTELLE signale des trous sur le chemin des Ecoles au niveau du cabinet médical. M. ALBERTON répond qu'une commande de compomat va être effectuée auprès de la communauté de communes pour le bouchage des trous sur les voies communales.
- Concernant le plan de ville, M. CASTELLE demande si tous les commerçants de Lanta ont été contactés en vue d'y figurer et de participer. M. LELEU répond que la société chargée du projet s'est chargée des contacts mais chacun était libre d'y participer ou non.

La séance est levée à 22 h 45.

A collection of handwritten signatures in black and blue ink, arranged in three columns. The signatures are stylized and cursive. The names 'Descotte', 'Luscat', and 'Ranc' are clearly legible in blue ink. Other signatures are less legible but appear to be 'Mengaud', 'Torner', 'Castelle', and 'Alberton'.